Journal of Translation and Languages مجلة الترجمة واللغات
ISSN : 1112-3974

La traduction n'existe pas, l'intraduisible non plus : Le cas des noms propres en Arabe

Tarek Benaissa
University of Bechar Tahri Mohamed- Algeria
benaissatark08000@yahoo.fr

Abstract: *During this article, I shall make concern my reflection the problem of the translation of the proper noun which settles relentlessly. Often, the discount of a translation is lying about because of some proper nouns which remain to be translated. The problem arises every time differently, drawing our attention at first on the variety of the categories which we can classify under this appointment, then on the variety of the requirements which requires their translation, we shall expose the diverse aspects of this problem from the study of four dimensions: semantic, sociolinguistic, graphic and phonetic.*
Keywords : *Language, translation, proper noun, onomastic, connotation, transliteration, transcription.*
Résumé *: Lors de cet article, je ferai porter ma réflexion sur le problème de la traduction du nom propre qui se pose sans relâche. Souvent, la remise d'une traduction traîne à cause de quelques noms propres qui restent à être traduits. Le problème se pose chaque fois différemment, attirant notre attention d'abord sur la diversité des catégories que nous pouvons classer sous cette nomination, ensuite sur la diversité des exigences que nécessite leur traduction, nous exposerons les divers aspects de ce problème à partir de l'étude de quatre dimensions : I- sémantique, sociolinguistique, graphique et phonétique.*
Mots clés : *Langage, traduction, nom propre, onomastique, connotation, tranlitération, transcription.*

1. Le sémantisme du nom propre et les problèmes de sa traduction

Un nom propre sert à désigner une entité qui le gardera « dans tous les mondes possibles » (Gary 1991 ,23-24), d'où la rigidité de ce nom propre qui sert à désigner cette entité en particulier et non pas une autre. En principe, ce désignateur rigide qui réfère directement à une entité, n'en prédit rien. Ce postulat est toutefois moins évident que cela ne paraît. Si les noms propres sont parfois dépourvus de sens, ils peuvent référer à des concepts ou à d'autres entités, ou être chargés de connotations et de significations.

Dans certaines langues, comme l'arabe, le nom propre peut être à l'origine un nom commun, un adjectif, un superlatif ou autres, c'est-à-dire, avoir déjà un sens en tant que signe avant d'être utilisé comme nom propre. Ce n'est pas le cas des noms propres français. Dans l'exemple : « Layla arrive », le signe Layla veut dire une nuit. Le nom propre, lui, désigne une personne dont je n'ai aucune connaissance sauf qu'elle s'appelle Layla et qu'elle arrive. Dans l'exemple : « Juliette arrive », le signe Juliette n'est pas lexicalisé, le contenu reste le même : la personne dont le nom est Juliette, arrive.

Si le signe Juliette n'a pas en soi un sens, le nom propre Juliette n'est pas complètement vide de sens. Dans un contexte, ce prénom peut référer à une entité

connue : la Juliette Shakespearienne, « référent initial » (Galanes 2000,84) qui le charge d'une connotation : ici, l'amour. C'est à partir de la connaissance du référent initial que commence « l'interprétation identifiante » (93-94).

Comme Juliette, Layla aussi peut, dans un contexte, avoir la même connotation : L'amour, lorsqu'elle réfère à la fameuse Layla de Qa'is, surnommé Majnun. Donc, que ce soit Layla ou Juliette, les deux prénoms véhiculent, dans ce cas précis, un sémantisme stéréotypé, référant couramment à l'amour selon la représentation collective qui les en a chargés. En traduisant, si le destinataire français ne sait pas à quoi réfère le nom « Layla » utilisé dans ce sens dans une phrase, il sera possible d'utiliser Juliette - comme équivalent - pour lui rapprocher l'allusion.

Une connotation différente y intervient : le sens du signe est associé au nom propre. Ce n'est plus un nom propre référentiel mais un nom propre métaphorique. Le sémantisme du nom propre tient dans ces exemples à la connotation dégagée du signe, alors que dans les exemples précédents, il tient au contenu du référent. C'est une « interprétation dénominative » (96-97), fondée sur le seul sens du nom propre en tant que signe linguistique.

Bien que les deux noms propres soient métaphoriques dans ces deux exemples, leur traduction ne se fera pas de la même façon : c'est le sens du signe (une nuit) qui doit figurer dans la traduction du premier exemple ; une note infrapaginale précisera l'allusion au nom propre, et expliquera le jeu de mot. Alors que dans le second exemple, c'est le nom propre (لاروز) qui doit figurer dans la traduction ; puis en note infrapaginale, le traducteur expliquera son double usage. Donc, la décision à prendre doit tenir compte de la spécificité de chaque cas.

Un nom propre insignifiant peut devenir métaphorique grâce à toute une interprétation très fine de ses composantes, et à l'usage significatif de son homonyme. C'est ce que révèle le passage suivant :

Lorsque je vins au monde, on me baptisa du nom de Louis. Je ne le sais que trop. Louis : un prénom que très longtemps j'eus littéralement en horreur. Je le trouvais trop court, d'une seule voyelle, et la dernière, le i, finissait en un aigu qui me blessait (…). Sans doute il disait aussi un peu trop, à ma place : oui et je me révoltais contre ce « oui » qui était le « oui » au désir de ma mère, pas au mien. Et surtout il disait : lui, ce pronom de la troisième personne, qui, sonnant comme l'appel d'un tiers anonyme, me dépouillait de toute personnalité propre, et faisait allusion à cet homme derrière mon dos : Lui, c'était Louis, mon oncle, que ma mère aimait, pas moi (Geoffry 1991,52-53).

Un tel paragraphe ne peut pas produire le même effet sur le lecteur de la langue cible en « l'absence de notes explicatives du traducteur qui pourraient compenser la perte infligée au sens » (Megally 1996,22-23). Il faut noter qu'il s'agit d'un récit autobiographique de Louis ALTHUSSER connu en arabe sous le nom de لويس التسوير. Or il est indispensable en traduisant ce paragraphe de garder la prononciation française لوى pour maintenir la sonorité finale i, l'affirmation oui, l'homonyme lui et toute leur force significative.

2. L'aspect sociolinguistique du nom propre et les problèmes de sa traduction

Le sémantisme du nom propre n'est pas uniquement d'aspect linguistique. Dans certains cas, la linguistique se lie au social :

Si Michelle est le féminin conventionnel de Michel (tout comme Louis, Louise **قدرى** ، **قدرية**) **سعد، سعدية** ، et qu'il en porte une trace grammaticale, peu de noms favorisent cette information sur le genre de l'entité désignée. Le fait que Mireille soit un nom féminin et que Bernard est masculin relève plutôt d'une convention sociale et non pas linguistique. Cet aspect conventionnel cause parfois des difficultés de traduction lorsque le traducteur se trouve pour la première fois face à un prénom qu'il ignore. Cité dans une phrase, les accords aident à résoudre le problème. Le dictionnaire des noms propres est aussi d'un grand secours.

La situation se complique lorsque, dans un texte français, un nom de famille fait soudainement son apparition, juste une fois. Soit la phrase : « GARY - PRIEUR en a bien distingué la différence ». Quel que soit le genre de la personne qui le porte, ce nom de famille, « Gary-Prieur », est masculin. Cité une seule fois dans un contexte aussi neutre, occultant complètement le genre de la personne qui le porte, il posera un problème au traducteur. Ce dernier sera contraint de trouver une structure en arabe le plus neutre possible, tout en évitant l'usage des pronoms qui, dans cette langue, révèlent explicitement le genre de la personne en question.

Cette même convention sociale veut que certains noms arabes comme **رضا**، **إحسان**، **نور**، **قمر**، **شمس عصمت**، **عفت**، etc. soient utilisés indifféremment pour les deux sexes. Situation qui peut être parfois avantageuse pour le traducteur : dans un texte à traduire, Lune, utilisée comme nom propre devait, selon les exigences du contexte, garder son genre (grammaticalement féminin en français, masculin en arabe). Le double usage du nom propre arabe **قمر** fut d'un grand secours.

Dans certains milieux sociaux privilégiant les enfants mâles, ces noms sont parfois accordés plutôt aux filles pour faire croire à leur entourage qu'il s'agit de garçon. En tous cas quelle que soit la raison, la confusion est très probable. Rappelons, par exemple, le comique évoqué par l'ambiguïté de l'usage du nom de la nouvelle directrice **عصمت** dans le film : **مراتى مدير عام.** Dans un document officiel à traduire, si le sexe n'est pas indiqué, cette confusion peut, par contre, avoir des conséquences tragiques.

La situation se complique davantage lorsque la convention sociale est rompue au profit de l'usage d'un prénom, surtout féminin, en tant que prénom masculin. Nous avons rencontré un **فاتن** et un **أمل.** Bien que le genre grammatical de ces deux mots soit masculin en arabe, la convention sociale a voulu qu'ils soient des noms propres féminins. L'usage d'un prénom féminin pour le masculin est souvent dû également aux présupposés populaires : ayant été longtemps privés de garçons, certains parents préfèrent donner au nouveau - né mâle un prénom féminin pour détourner « le mauvais œil », de peur qu'il ne lui porte atteinte et qu'ils ne le perdent. Figurant

toujours dans un document officiel à traduire n'indiquant pas le sexe, si le traducteur n'est pas préalablement averti, ces noms seront automatiquement repris par lui en tant que prénoms féminins.

Parfois même « la coutume, dans certaines régions arabes, amène les gens qui ont perdu des enfants à un bas – âge, à donner des noms péjoratifs à leurs nouveau - nés pour éloigner le mauvais sort » (34-35), par exemple. **الحيوان، الجحش** etc. ; ou par contre، à donner des prénoms «porte-bonheur» par exemple: **مبروكة، مسعدة، خير.** Dans un texte littéraire, si ces nuances sont utilisées par l'écrivain d'une façon signifiante, elles doivent être expliquées par le traducteur.

Le prénom révèle parfois, avec le genre, l'appartenance religieuse de la personne qui le porte (surtout dans certaines régions arabes). Par exemple : les noms simples masculins ou féminins comme Rachel, Ahmed, Mina, Zeinab, Marie et les noms arabes composés par le préfixe « Abd » (adorateur, serviteur) réservés « exclusivement au Dieu unique désigné par son nom comme dans « Abdallah » ou par ses attributs, comme dans abdelwahab. (...) modèle (qui) n'existe que pour le masculin » ; ou à partir de la racine « Allah » : « Nasrallah = victoire de Dieu, Choukrallah = remerciement de Dieu, etc. Tous ces noms évoquent naturellement une atmosphère religieuse ». Les noms propres utilisés par Naguib Mahfouz ou Edward el -Kharrate à titre d'exemple dans certaines de leurs œuvres nous transmettent cette information indispensable à la compréhension des personnages et, parfois, des motifs qui muent leurs actions.

Toutes ces informations qui situent la personne par rapport à l'espace, au temps, et à une certaine appartenance religieuse ou sociale, et qui « relèvent d'un ordre de désignation éthniquement autre » (Belhamdi 2000,152-153) ne sont pas forcément occultées par la traduction, mais parce que le destinataire ne partage pas les mêmes connaissances que l'émetteur. C'est pourquoi « L'intrusion du traducteur est conditionnée par le destinataire de la traduction » (163-164), sinon l'ajout des notes n'est pas indispensable.

Ainsi, pouvons - nous déduire, que tant que le nom propre est pauvre sémantiquement, et qu'il se réduit à dénommer simplement l'entité auquel il se rapporte, il posera moins de problèmes de traduction. Mais tant que la richesse de son contenu augmente, et se charge d'un sémantisme assez vaste en fonction de son contexte, là, commencent les problèmes de sa traduction qui ne peuvent se résoudre la plupart du temps que par des notes infrapaginales.

3. Problèmes graphiques auxquels le traducteur est confronté

Le nom commun aussi bien que le nom propre servent à dénommer. Toute dénomination est en principe susceptible d'être prononcée. Toutefois, en traduisant, alors que c'est le signifié du nom commun qui est traduit, c'est le double aspect acoustique et graphique du signifiant du nom propre qui est rendu. Le transfert de ce nom propre, qui doit être conforme à son signifiant original, ne répond pas à des critères de traduction standardisés. Il ne s'agit même pas toujours, comme peuvent

penser les traducteurs débutants, de rendre tout simplement les mêmes sonorités dans la langue d'arrivée. Ce seul aspect phonétique est lui-même complexe.

Il faut préciser toutefois qu'en principe, les noms propres ne sont pas traduits. نشوى par exemple، ne se rend pas par «extase» mais par Nachwa. Il s'agit ici d'une sorte d'emprunt respectant le plus possible les sonorités du mot, en dépit de l'écart phonétique qui existe en premier lieu entre la représentation graphique d'une langue et sa propre prononciation (en français, que de graphèmes s'écrivent sans être prononcés), et évidemment entre les langues d'origines différentes. La transcription phonétique met cet écart en relief. C'est « lorsqu'on écrit une langue en considérant non plus son contenu mais son expression propre, au terme d'une analyse plus ou moins fine de ses éléments phoniques, que l'on pourrait parler de transcription » (Derivey 1997,09-10) Cette transcription s'effectue à l'aide d'un alphabet phonétique international (API) qui tient surtout compte des phonèmes relativement communs à un grand nombre de langues, et lisibles universellement de la même façon.

Pour transcrire correctement un mot, il est indispensable d'avoir une connaissance parfaite des symboles représentatifs de cet alphabet, et de la valeur des phonèmes selon leurs positions dans le mot et leurs combinaisons avec les autres sonorités. Cette connaissance est spécialisée, elle n'est pas à la portée de tout le monde, même parmi les spécialistes des sciences des langues.

Cet emprunt ne s'effectue donc pas par la transcription, mais à l'aide d'un autre procédé, celui de la translittération : opération permettant de reproduire les mots appartenant à des alphabets autres que l'alphabet latin, en l'utilisant tout en ajoutant des signes diacritiques pour indiquer la modification de la prononciation initiale. Ce qui n'est pas non plus simple :

Afin de faciliter cette opération et d'éviter toute ambiguïté, l'Organisation internationale de normalisation (I. S. O.) a édicté des règles de correspondance d'unité graphique à unité graphique : le même signe doit être rendu toujours de la même façon, et en principe un signe d'un alphabet ne doit correspondre qu'à un seul signe de l'autre. On tâchera de ne rendre un signe par deux signes que lorsque l'alphabet latin n'offrira pas de possibilité raisonnable de faire autrement.

Pour les langues à écriture « incomplète » (consonantique : hébreu, arabe, etc..), ces règles n'ont pu être appliquées sans modification, sous peine de conduire à des vocables illisibles. Aussi l'I. S. O. recommanda – t - elle la vocalisation préalable, c'est – à - dire la restitution des voyelles habituellement omises dans l'écriture de ces langues. Dans ce cas, la procédure n'est plus tout à fait automatique, car elle exige une bonne connaissance de la langue à translittérer (Jonasson 1991,22-23).

Des orientalistes, surtout français et allemands, ont tenté de normaliser la translittération de l'alphabet arabe. Bien que limitées, des différences existent entre les listes qu'ils en ont dressées et qui restent, relativement, fonction de la conception de l'utilisateur :

- Des sonorités de sa langue d'origine,
- Et parfois du dialecte arabe en question.

Pour la translittération en arabe de certaines consonnes latines comme le v, le j et le p, la solution a été l'ajout de trois points sur les consonnes arabes proches le ف, le ب et le ج. Mais les hésitations demeurent , surtout quant à la translittération de la voyelle e par exemple : les noms propres français impliquant de sont rendus le plus souvent par دى , mais parfois aussi par دو qui – à notre avis – est plus correcte (même si cette prononciation se rapproche en arabe du o) compte tenu de l'articulation du e et du mouvement arrondi , ou labialisé , des lèvres ; alors que l'articulation de دى exige l'écartement des commissures labiales et produit une sonorité qui correspond à un di ou un de prononcé en anglais .

Les sigles posent en général beaucoup de problèmes de traduction surtout lorsqu'ils sont peu connus et prêtent à une ambiguïté d'interprétation : « J. C. J. pourrait être International Court of Justice aussi bien qu'International committee of Turists » (Noujaim 1998,56). Les sigles ne sont généralement pas rendus par en arabe des graphèmes détachés. Le nom de l'entité est traduit en entier. Certains acronymes sont rendus dans la presse tels qu'ils sont prononcés dans leur langue d'origine comme : Unesco يونسكو, ASEAN أسيان etc.., mais ce n'est pas une règle générale. L'acronyme ONU, par exemple, suit le modèle de la traduction des sigles ; il est traduit par : منظمة الأمم المتحدة et non pas أونو. D'ailleurs, la presse hésite fréquemment entre l'usage des acronymes et leur traduction.

A côté de la translittération du nom propre et de sa traduction, il existe une autre modalité de transfert qu'Antoine NOUJAIM considère comme traduction, alors que nous estimons qu'il s'agit dans ce cas spécifique de variantes ou d'allomorphes. Selon lui, il s'agit de « traduire le mot par un autre dont l'étymologie est analogique à la sienne, malgré les divergences qui peuvent exister entres les éléments qui composent les deux étymologies » (33-34).

Exemple : Marie مريم; Abraham إبراهيم; Jésus يسوع; Jacob يعقوب; Isac اسحاق etc. Notons qu'il s'agit des mêmes personnes saintes appartenant à plusieurs cultures et dont le nom varie selon la langue utilisée. Ce cas ne s'applique pas, par exemple, au nom du Pape « Jean Paul II » rendu parfois en arabe par : يوحنا بولس الثانى ce qui est incorrecte à notre avis. Sa sainteté s'appelle جان بول الثاني sans variantes culturelles. Il sera par contre inconcevable d'écrire جيزو à la place de يسوع ou مارى quand il s'agit de la sainte مريم.

Il existe aussi une « orthographe historique » (Moiret 1984,44) que le traducteur doit respecter, même si elle s'écarte complètement de la prononciation originale. Exemple : أبو الهول Sphinx. Quand l'écart est moindre et qu'il garde une certaine trace de la prononciation originale, nous pouvons, à notre avis, aussi parler d'équivalence. Exemple : Platon أفلاطون, Aristote أرسطو. D'ailleurs, ici les deux noms,

français et arabe, sont des équivalents de l'original grec. Nous avons en arabe également le cas de ابن رشدAverroès et celui de ابن سينا Avicenne etc. Il est parfois difficile de trouver ces équivalences, d'autant plus qu'il n'existe presque pas de dictionnaires de noms propres bilingues servant à les procurer aux traducteurs.

Ce même problème s'étend également aux noms propres géographiques de pays comme : Egypte مصر; de villes comme : Rosette رشيد, Casa الدار البيضاء, Cordoue قرطبةetc.. ; de montagnes comme : Gibraltar جبل طارق, ou autres. Plusieurs conventions internationales, notamment celles adoptées lors de la conférence de Genève en 1982, stipulent l'usage d'une orthographe conforme à la prononciation arabe, sur les cartes concernant les lieux géographiques du monde arabe, exemple : AR - RIBAT au lieu de Rabat, ALQAHIRA au lieu du Caire etc. Comme ces conventions sont restées lettres mortes, la solution disponible consiste à consulter un Atlas français et un autre arabe pour vérifier l'orthographe correcte des noms, de part et d'autre.

Un dictionnaire bilingue de noms géographiques nous épargnera cette rentrée au labyrinthe, surtout que les noms géographiques constituent un ensemble fini qui se caractérise par une certaine stabilité (parfois, pour des raisons politiques le nom d'un pays change الجمهورية العربية المتحدة، جمهورية مصر العربيةetc. mais en général c'est assez rare) et qui ne connaît pas d'ambiguïté référentielle : il n'y a qu'une France, une Egypte etc. Une actualisation assez régulière de ces dictionnaires est toujours avantageuse.

Cités dans un texte à traduire, les noms propres appartenant à une langue inconnue par le traducteur exigent la consultation d'une personne connaissant cette langue. Ces noms doivent s'écrire conformément à la prononciation correcte. Que de noms d'écrivains étrangers (russes, allemands, espagnols etc..) sont mal prononcés en arabe à cause d'une première translittération erronée qui, avec le temps, a acquis une existence permanente au point que c'est la prononciation exacte qui choque l'ouïe. En règle générale, il faut ajouter systématiquement le nom original à côté de sa translittération.

En traduisant le plus difficile, à notre avis, est de retrouver l'écriture originale correcte d'un nom propre (géographique ou autre) translittéré dans une autre langue par l'auteur. En écrivant ses « Mémoires sur l'expédition d'Egypte », le capitaine MOIRET cite le nom des villes, des villages et parfois des rues qu'il a traversées en Egypte. La difficulté réside ici en deux choses :

- Plus de 200 ans nous séparent de ces événements. Le nom de certains lieux a peut-être changé entre temps.
- L'auteur retient parfois ce qui lui semble être la bonne prononciation de certains lieux.

A côté des phonèmes qui ne coïncident pas d'une langue à l'autre , et que les graphèmes ne sont pas toujours en mesure de rendre , un autre facteur joue à l'oral et affecte parfois la translitération : chaque son a « à la fois un timbre qui lui est propre (étant donné son articulation) et une couleur »(Minacori 2000,66) qui

change parfois selon la région , créant des variantes : Jamila ou Djamila sont des variantes régionales du prénom féminin Gamila telle qu'on le prononce et écrit en Egypte . Il y va de même pour beaucoup d'autres prénoms tels que Fatma (en haute Egypte on dit plutôt Fatna), la version maghrébine est Fatima. Mohamed, le nom arabe le plus commun est translittéré de plusieurs façons : Mohammed, Muhammad, Mahomet, Mehemmed, Mahmad. Même chose pour Sadek et Taher s'écrivent Sadok et Tahar au Maghreb, etc.

Dans une étude intéressante concernant les logiciels utilisés pour la recherche phonétique des noms propres de personnes ou de lieux , comme celui de « l'Annuaire électronique » effectué par le Centre Nationale d'Etudes des Télécommunications , CHAUMIER finit par constater la difficulté de cette recherche assistée par ordinateur (RAO) :« du fait de la variété des graphies des noms propres , en particulier des noms d'origine étrangère : Tchang Kai Chek pourra aussi être écrit Chang Kai Chek »(Althusser 1992,54) . Il insiste qu'il soit :

> Fort difficile de prévoir les graphies pouvant être utilisées si le nom est peu connu ou issu d'une langue peu pratiquée. C'est ainsi que le nom du ministre congolais SEDOK a fait l'objet de sept graphies différentes dans un même corpus documentaire : Cedoc, Cedok, Seddoc, Sedoc etc (55-56).

4. Problèmes divers liés à la prononciation

Nous avons une certaine tendance à transférer les lettres et non les sons : nous écrivons par exemple le L de Al – ou El - utilisés dans certains noms propres arabes, alors que, quand il s'agit du الشمسية, ce L est muet. Comme on le fait actuellement, il est plus correct d'écrire par exemple Nasreddin au lieu de Nasr el din (notons l'élimination du L muet, et mis en évidence de la gémination du. (الIl y va de même pour Abdessalam, Abderréhim, Ibnounnadîm (ou Ibnunnadîm : selon les règles de la transcription phonétique internationale, le u est le symbole phonétique d'où). Remarquons que la prononciation peut être aussi Ibnannadîm, selon la position du nom dans la phrase arabe. Mais comme ces règles de grammaire arabe ne peuvent être appliquées sur la phrase française, il nous semble qu'il faut adapter la forme initiale ou familière de la prononciation. Cette translittération / transcription simple doit également tenir compte de toutes les règles de la phonétique arabe dont par exemple celle dite إدغام, ou incorporation de la première lettre dans la suivante de sorte qu'elles deviennent une seule lettre doublée, quand elles sont applicables aux noms propres. Cette écriture doit par ailleurs tenir compte des règles de prononciation de la langue cible : le nom propre إحسانà titre d'exemple s'écrit Ihsan en français. Pour un francophone qui ne connaît pas du tout le nom, la dernière voyelle « an » est nasale. La présence d'un e muet est nécessaire pour la dénasalisation de la dernière syllabe, afin que soit prononcé le n final. (Notons

également que ce « a » de Ihsane reste incorrect. A notre avis, le son « è » (Ihsène) rapproche cette orthographe de la prononciation arabe).

Il est vrai que ce n'est pas toujours facile de jongler entre les deux systèmes phonétiques et trouver des solutions. D'ailleurs, le domaine de la phonétique comparée reste à être travaillé.

Une dernière récapitulation :

- Lorsque le nom propre a une orthographe historique dans la langue cible, l'usage de cette orthographe est indispensable.
 - Pour les noms géographiques, il faudra selon le cas :
 - Appliquer la règle de l'orthographe historique.
 - Consulter l'Atlas des deux langues en question.
- Pour les noms de marques, il est indispensable d'adopter la transcription vulgarisée, sinon elle perdra son caractère de marque.
- En principe, il faudra adopter la façon la plus simple et la plus efficace pour rendre le nom propre arabe même si elle semble inhabituelle. Cette écriture tiendra compte des sons et non pas des lettres.
- Le nom original doit être ajouté systématiquement devant sa translitération ou sa traduction.
- Il est souhaitable de mettre en place des dictionnaires bilingues ou multilingues de noms propres.

5. Conclusion

La traduction des noms propres est multiple, et la meilleure traduction dépendra donc du type de texte traduit, du lectorat, de la nature et du degré de traduisible dans ce texte ; le traducteur mettra donc l'accent sur la portée sémantique appropriée. L'intérêt de cette procédure est que ce n'est pas une série de règles, mais une méthode en discours - et non en langue -, une méthode qui ne fournit pas des solutions toutes faites, mais demande au traducteur de se pencher sur l'original et la traduction ; c'est une démarche souple qui aide cependant grandement le traducteur en cas de choix multiples. Les moindres détails d'une traduction doivent être pris en considération pour défaire l'intraduisible, entre autres, le nom propre.

Références

[1] AL - ASHMAWI F. (2000). La langue arabe comme langue officielle des Nations Unies : Unité linguistique et diversité dialectal e . In revue des lettres et de traduction université des lettres - N°6 – Liban :Kalisk.
[2] ALTHUSSER L. (1992). L'avenir dure longtemps . Paris : Editions STOCK/IMEC, 19.
[3] BELHAMDI A , & SALVETAT J – J . (2000). Les plus beaux prénoms du Maghreb . Paris : Editions du Dauphin.
[4] CHAHINE J. (1987). .Les milles et un nom Arabe. Paris : Collection " Bilingue " Editions Asfar.
[5] CHAUMIER J . (1988). Le traitement linguistique de l'information - 3e éd . Mise à jour et augmenté Paris : Entreprise moderne d'Edition.
[6] CHISS Jean – Louis , FILLIOET J,& MAINGUENEAU, D. (1983). *Linguistique Française.* Paris : Hachette.
[7] DERIVEY, N . (1997). La phonétique du français . Paris : Seuil.
[8] DIB F . (1995). Les prénoms arabes . Paris : L'Harmattan .
[9] GALANES G &TONNET H. (2000). Problèmes de lexicographie Gréco – Française. *Dictionnaires bilingues , méthodes et contenus* . Paris : Honoré Champion.
[10] GARY, P& Noële, M. (1991). Le nom propre constitue – t- il une catégorie linguistique ? Langue Française - N° 92.
[11] -------- (1994). *Syntaxe et sémantique des noms propres*. Paris : Larousse ,1991. Grammaire du nom propre . Paris : Presses Universitaires de France.
[12] GEOFFROY Y- N . (1991). Le livre des prénoms arabes. Paris : Collection Vivre l'Islam en Occident.
[13] GOUVARD, J–M. (1998). Le pragmatique outil pour l'analyse littéraire . Paris : Armand Colin.
[14] JONASSON, K. (1991). Les noms propres métaphoriques construction et interprétation - In Langue Française - N° 92 - Décembre 1991 – Syntaxe et sémantique des noms propres . Paris : Larousse.
[15] MEGALLY S. (1996). Votre prénom , que signifie – t – il ? .Paris : Mégally.
[16] MOIRET, J– M.(1984). Mémoires sur l'expédition d'Egypte . Paris : Pierre Belfond.
[17] MINACORI-VIBERT, P. (2000). La traduction de la littérature enfantine : le rapport texte – image - In Revue des lettres et de traduction université des Lettres - N° 6 – Liban : Kalisk.
[18] NOUJAIM, A . (1998). La mémoire des mots , un problème fondamental pour la traduction - In Revue des lettres et de traductions – N° 4 – Liban : Kaslik.